

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales

Table des matières

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
A. Présentation du territoire desservi	4
B. Mode de gestion du service	4
C. Estimation de la population desservie (D101.1)	5
D. Nombre d'abonnés	5
E. Eaux brutes	5
1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
2. Achats d'eaux brutes	6
F. Eaux traitées	6
1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	6
2. Volume produits en 2023	6
3. Achats d'eaux traitées	6
4. Volumes vendus au cours de l'exercice	7
5. Autres volumes	7
6. Volume consommé autorisé	7
7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
8. Documents	7
9. CCSPL	8
II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	9
A. Modalités de tarification	9
B. Facture d'eau type (D102.0) au 1 ^{er} /01/N+1 – Part Eau Potable	9
C. Recettes	10
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
C. Indicateurs de performance du réseau	14
1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	14
4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) :	15
D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
E. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	15
F. Bilan Clientèle du Délégué	16
1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	16
2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	16
3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	16
4. Taux de réclamations (P155.1)	17
IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	18
A. Branchements en plomb (Délégué)	18
B. Montants financiers : travaux réalisés par la Collectivité	18
C. État de la dette du SIAEP	19
D. Amortissements	19
E. Présentation des projets à l'étude et/ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	19
F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices	19
G. Présentation des travaux réalisés par le Délégué en 2023	23

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	25
A. Encaissement et recouvrement	25
B. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
C. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	27
VII. AUTRES INFORMATIONS.....	28
A. Part Fixe / Part Variable du prix de l'eau	28
B. CARE du Déléguataire	28
C. Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Déléguataire.....	28

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal pour l’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de l’Isle-Adam, a été créé par arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 10 février 1951.

Sa forme juridique est SIVU, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dont les compétences, mentionnées dans ses statuts sont les études et les tractations relatives à l’adduction et à la distribution de l’eau aux communes qui ont adhéré ainsi qu’à l’exécution des conventions qui interviendront à ce sujet : reprise de concessions, amélioration de la distribution, exploitation du service, ...

Le SIAEP de la Région de l’Isle-Adam est également considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du fait de son activité (article L 2224-11 du CGCT).

Il regroupe les communes de L’Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise.

Les compétences liées au service sont :

- la Production : le SIAEP dispose sur son territoire de 4 forages :
 - 1 forage sur Champagne-sur-Oise : à l’arrêt,
 - 2 forages exploités, CASSAN1 sur l’Isle-Adam et CASSAN 2 sur la commune de Mours,
 - 1 forage non exploité et non équipé CASSAN 3 sur la commune de Mours,
- la Protection de l’ouvrage de prélèvement : l’arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d’utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d’équiper le forage CASSAN3 en vue de l’utilisation d’eau en vue de la consommation humaine,
- le Traitement : une usine de décarbonatation est implantée chemin des 3 sources à l’Isle-Adam,
- le Transfert :
- le Stockage : 2 réservoirs ont été installés, un à Parmain et un à Champagne-sur-Oise
- et la Distribution : la distribution de l’eau potable se fait par l’intermédiaire des canalisations disposées sur le territoire, soit un total de 125.876 kms.

B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public. Notre fermier, le titulaire du contrat, est la société LYONNAISE DES EAUX / SUEZ EAU FRANCE. Le contrat actuel, d’une période initiale de 10 ans, a débuté le 18 Février 2014.

Sur l’année 2021, l’avenant n°1 a été adopté par délibération n°4/2021 du 25 février 2021 ayant notamment pour objet de prolonger le contrat en vigueur jusqu’au 31 décembre 2024.

Les missions confiées sont :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation
Mise en service	Des ouvrages (aux frais de la collectivité)
Entretien	De la voirie, de l’ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements de traitement, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des canalisations, des clôtures et portails, des compteurs, des cuves métalliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques

La collectivité prend en charge :

Entretien	Des poteaux incendie
Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, des cuves de traitement et de stockage, des ouvrages de génie civil, des poteaux incendie

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

On estime que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam, service public d'eau potable sur les communes de l'Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise, dessert environ 22 954 habitants au 31/12/2024.

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le Délégué, sur son rapport de 2024 nous indique, que le service public d'eau potable dessert 7 749 abonnés au 31/12/2024, dont 36 gros consommateurs.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés					
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Champagne-sur-Oise	1 784	1 802	1 819	1 879	1 906	1 911
L'Isle-Adam	3 534	3 586	3 621	3 701	3 730	3 719
Parmain	2 036	2 052	2 056	2 102	2 125	2 119
Presles						1
Mours						4
Total	7 354	7 440	7 496	7 682	7 762	7 754

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61.50 au 31/12/2024 (61.66 au 31/12/2023, 61.98 au 31/12/2022, 59.75 au 31/12/2021, 60.03 au 31/12/2020 et 59.39 au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.96 au 31/12/2024 (2.96 au 31/12/2023, 2.98 au 31/12/2022, 3.06 au 31/12/2021, 3.07 au 31/12/2020 et 3.12 au 31/12/2019).

E. Eaux brutes

1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 332 826 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux valeurs de la DUP en cours (m ³ /an)	Volume prélevé 2021 en m ³	Volume prélevé 2022 en m ³	Volume prélevé 2023 en m ³	Volume prélevé 2024 en m ³
Forage CASSAN 1 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	842 626	880.662		
Forage CASSAN 2 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	511 506	534 596		
Forage CASSAN 3 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	2 920 000	Non équipé, non exploité, DUP du 10/07/2020			Travaux en cours
Total		6 570 000	1 354 132	1 415 258	1 368 975	1 332 826

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

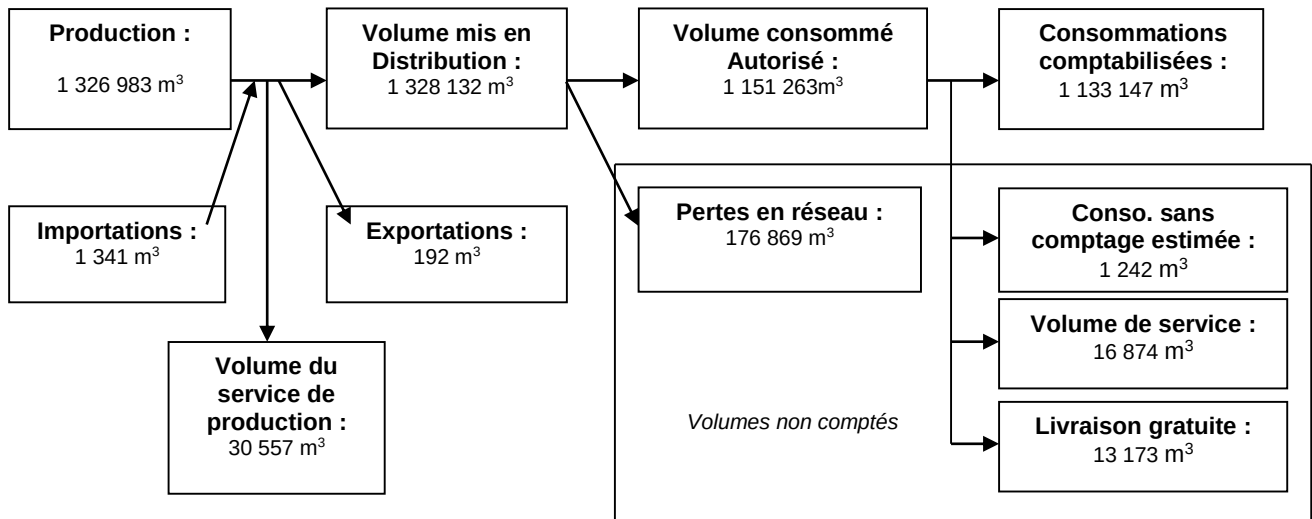
2. Achats d'eaux brutes

En 2024, le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam n'a acheté aucune eau brute.

F. Eaux traitées

1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

Les volumes inscrits ci-dessous sont comptabilisés sur la période entre deux relevés, ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc de celles présentées sur une année civile.



2. Volume produits en 2024

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile.

Ressource	Volume produit 2020 en m³	Volume produit 2021 en m³	Volume produit 2022 en m³	Volume produit 2023 en m³	Volume produit 2024 en m³	Indice 2024 de protection de la ressource
Forage CASSAN 1 (Puits)	1 520 976	1 391 841	1 369 755	1 344 952	1 296 707	60
Forage CASSAN 2 (Puits)						

3. Achats d'eaux traitées

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam a importé 447m³ d'eau potable et en a exporté 53m³ par le biais de l'interconnexion entre le SIAEP et le SIAEG de Persan Beaumont en 2024.

4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Communes	Acheteurs	Volumes 2020 vendus en m ³	Volumes 2021 vendus en m ³	Volumes 2022 vendus en m ³	Volumes 2023 vendus en m ³	Volumes 2024 vendus en m ³
Champagne-sur-Oise	Abonnés	216 267	220 480	206 578	217 236	204 623
	dont « gros consommateurs »	21 201	28 329	16 187	31 180	19 074
L'Isle-Adam	Abonnés	696 214	667 545	695 182	660 296	687 040
	dont « gros consommateurs »	221 225	195 490	219 693	196 248	224 466
Parmain	Abonnés	239 158	241 943	238 534	227 377	234 448
	dont « gros consommateurs »	17 134	26 417	22 547	24 418	24 573
Presles	Abonnés					
	dont « gros consommateurs »					
Mours	Abonnés					
	dont « gros consommateurs »					
TOTAL		1 151 639	1 129 968	1 140 294	1 104 909	1 126 111

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 142.35 m³ au 31/12/2023 (148.19m³ au 31/12/2022, 150.74 m³ au 31/12/2021, 154.79 m³ au 31/12/2020 et 148.95 m³ au 31/12/2019).

5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	9 101	1 491	1 463	2 493	1 242
Volume de service (V9)	4 900	1 572	29 743	19 404	16 874

6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an
Volume consommé autorisé (V6)	1 219 940	1 162 799	1 181 423	1 137 980	1 151 263

7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 125.876 kms au 31/12/2024 (125.88kms au 31/12/2023, 126.441kms au 31/12/2022, 125,445 kms au 31/12/2021 et 123,946 kms en 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire du réseau hors branchements en ml	123 946 ml	125 445 ml	126 441 ml	125 880 ml	125 876 ml

8. Documents

Par voie contractuelle, un schéma de distribution est constamment tenu à jour par le Délégué. Ce dernier, à l'échelle 1/5000^{ème} ou éventuellement 1/2000^{ème} est accompagné d'un plan d'ensemble ainsi qu'un inventaire des installations comprenant les schémas fonctionnels et complété par tous renseignements sur les dimensions et SIAEP – RPQS 2024

l'emplacement des canalisations et ouvrages annexes, vannes, branchements et, en outre, par l'indication des croisements avec toutes canalisations d'une autre nature (article 84 DSP).

Celui-ci est adopté en Comité Syndical chaque année.

Le Délégué conserve et tient à jour les plans des installations de pompage, de traitement et de stockage. Ces pièces seront remises en fin de contrat à la Collectivité ainsi qu'à chaque demande de la Collectivité ou de son service de contrôle.

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne dispose pas de Schéma Directeur de l'Eau Potable ni de règlement de service propre.

Cependant, le SIAPIA a voté son SDEA, qui reprend les données sur l'eau potable, que le SIAEP ainsi que les communes de l'Isle-Adam et Parmain ont également adopté.

SUEZ EAU FRANCE a, en revanche, établi un règlement de service.

9. CCSPL

Le SIAEP n'a pas défini de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En effet, cette instance de concertation n'est obligatoire que si le territoire comporte plus de 50 000 habitants (article L1413-1 du CGCT).

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La part variable du SIAEP est votée chaque année en Comité Syndical et a été fixée à 0.9532 €/m³ d'eau consommé depuis 2014. (délibérations des 17/02/2014, 31/03/2015, 30/03/2016, 03/04/2017, 03/04/2018, 11/04/2019, 30/07/2020, 30/03/2021, 10_2022 du 22/03/2022, 8_2023 du 11/04/2023 et 10_2024 du 03/04/2024).

Le contrat de DSP 2014-2024 arrivant à échéance, le SIAEP a lancé une consultation pour la mise en place d'une nouvelle délégation de service public pour la période 2025-2034. L'attributaire du marché est la société Aqualia.

Les tarifs de ce dernier étant inférieurs à ceux de SUEZ EAU FRANCE, le SIAEP a donc de faire évoluer le taux de la surtaxe Eau Potable à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 1.5024 € HT. Cette augmentation a été décidée en s'assurant qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les abonnés de la somme des parts fixe et au contrat de délégation SIAEP a changé de délégataire au 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, le SIAEP est assujéti depuis cette même date à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

B. Facture d'eau type (D102.0) au 1^{er}/01/N+1 – Part Eau Potable

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type		1 ^{er} /01/2024 en €	
	Taux de la TVA	Prix Unitaire	Montant H.T.
Part de la collectivité			180.25 €
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle	5.5	1.5021 €	180.25 €
Part du délégataire (<i>Délégation de service public</i>)			129.68 €
Part fixe annuelle	5.5	35.00 €	35.00 €
Part proportionnelle	5.5	0.7890 €	94.68 €
Organismes publics			67.10 €
AESN- Redevance sur consommation d'eau potable	5.5	0.46000 €	55.92 €
AESN – Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	5.5	0.01700 €	2.07 €
AESN – Prélèvement sur la Ressource en Eau	5.5	0.07590 €	9.11 €
TOTAL H.T.			377.03 €
TVA			20.74 €
TOTAL T.T.C.			397.77 €
Prix TTC au m³ de la facture d'eau - base 120 m³			3.31 €

Les volumes consommés seront relevés avec une fréquence semestrielle, en mars et septembre. La facturation est effectuée selon la même fréquence au vu des relevés et/ou des estimations.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 1 126 111 m³ (1 098 887 m³ en 2023, 1 143 427 m³ en 2022, 1 136 193 m³ en 2021, 1 151 639 m³ en 2020 et 1 095 394 m³ en 2019).

C. Recettes

Recettes d'exploitation de la collectivité (Compte financier unique approuvé le 10 avril 2025) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Vente d'eau aux usagers de l'année N	1 116 476.80	1 061 090.53	1 061 299.12	1 061 125.07	1 036 863.58
Vente d'eau en gros					
Exportation d'eau brute					
Régularisations des ventes d'eau (+/-)					
Total recettes de vente d'eau	1 116 476.80	1 061 090.53	1 061 299.12	1 061 125.07	1 036 863.58

Il est à noter que dans le cadre de la fin du contrat de DSP 2014-2024, SUEZ EAU FRANCE a réalisé un relevé des compteurs entre la mi-décembre et la mi-janvier. Un premier versement de 335 058.82 € a été effectué fin avril 2025. Il reste la retenue pour impayés de 75 979.22 € en attente.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Exploitation du service (vente d'eau aux usagers)	1 566 840.00	1 660 987.00	1 679 774.00	1 799 809.00	1 957 975.00
Partie fixe (abonnement)	316 063.00	327 637.00	349 839.00	374 427.00	424 393.00
Partie proportionnelle (consommation)	1 232 469.00	1 235 162.00	1 286 542.00	1 353 545.00	1 528 516.00
Recette de vente d'eau en gros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recette d'exportation d'eau brute	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Variation de la part estimée sur consommations	18 308.00	98 189.00	43 392.00	71 836.00	5 066.00
Total recettes de vente d'eau	1 566 840.00	1 660 987.00	1 679 774.00	1 799 809.00	1 963 041.00
Recettes liées aux travaux attribués à titre exclusif (branchement)	59 059.00	51 480.00	41 517.00	22 902.00	18 764.00
Autres recettes (préciser)	57 865.00	73 298.00	90 554.00	83 669.00	89 098.00
Total autres recettes	116 924.00	124 778.00	132 071.00	106 571.00	107 862.00
Total des recettes	1 683 764.00	1 785 765.00	1 811 845.00	1 906 380.00	2 070 903.00

Recettes globales (SIAEP + SUEZ) : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 994 838.58 €, (au 31/12/2023 : 2 860 934.07 €, au 31/12/2022 : 2 741 073.12 €, au 31/12/2021 : 2 722 077.53 € et au 31/12/2020 : 2 729 134 €).

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

L'exploitant effectue également des analyses dans le cadre de sa surveillance.

Les analyses sont réalisées sur :

- la ressource en eau,
- l'eau mise en production
- et l'eau mise en distribution.

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,0%	4	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	2	0	100,0%	1 170	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	6	0	100,0%	39	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	6	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Bulletin	Physico-chimique	6	2	66,7%	0	100,0%	5	1	80,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	36	0	100,0%	0	100,0%	-	-	-	-	-
Paramètre	Physico-chimique	1 807	2	99,9%	0	100,0%	41	1	97,6%	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	43	1	97,7%	0	100,0%	17	0	100%	0	100%
Bulletin	Physico-chimique	49	1	98,0%	1	98,0%	5	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	258	1	99,6%	0	100,0%	52	0	98,1%	0	100%
Paramètre	Physico-chimique	529	1	99,8%	2	99,6%	10	0	100,0%	0	100,0%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

	2022		2023		2024	
Analyses	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)
Nb Conformes	50	15	47	14	50	33
Nb Non-Conformes	0	1	0	0	0	0
Taux de conformité en %	100%	93.3%	100%	100%	100%	100%

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Contrôle sanitaire	Hors référence	06/06/2024	Champagne Sur Oise_Ecole Maternelle Rue Le Peletier	Fer	0.452	mg/litre		0.2
L'ISLE-ADAM	Contrôle sanitaire	Hors référence	26/08/2024	L'Isle Adam_Mini Creche "La Joie Des Chouchous" 19 Bis Ave Paris	Sasr Spores De Micro-Organismes Anaérobies Sulfito-Réducteurs	2	nombre/ 100 ml		0
PARMAIN	Contrôle sanitaire	Non conforme	04/07/2024	Parmain_Mairie_Place Georges Clemenceau	Plomb	11	µg/litre		10
PARMAIN	Contrôle sanitaire	Non conforme	04/07/2024	Parmain_Mairie_Place Georges Clemenceau	Nickel	26	µg/litre		20

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	5
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

VP.248 : il est à noter cependant que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam s'est fixé comme objectif d'établir chaque année un programme de travaux à hauteur de 1 500 000 € H.T.. La programmation intervient dans un second temps en fonction notamment de l'âge des canalisations, de leur état de la qualité du matériau,

C. Indicateurs de performance du réseau

1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

La formule de calcul en vigueur sur le site serviceeaufrance est la suivante :

$$\frac{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)})} \times 100$$

Le rendement 2024 du réseau de distribution est de 86.70% :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution (%)	80.77%	80.21%	83.54 %	86.25 %	86.00 %	86.70 %

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau	80.77 %	80.21 %	83.54 %	86.25 %	86.00 %	86.70 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	24.8	27	25.4	25.6	24.77	25.06
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78.91%	75.71 %	81.18 %	83.24 %	83.01 %	84.79 %

2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.23 m³/j/km.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jr)	6.33	6.96	5.07	4.76	4.52	4.23

3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 3.84m³/j/km.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour)	6.01	6.65	5	4.08	4.04	3.84

4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	1.777	1.749	0.437	2.4995	1.386

Au cours des 5 dernières années, 7.8485 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = $\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$	= 1.24 %
--	----------

D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% : Aucune action de protection

20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue rendu

50% : Dossier déposé en préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60% : en effet, l'arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d'utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d'équiper le forage CASSAN3 en vue de l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

E. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Epargne Brute

= Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) –
Dépenses réelles de fonctionnement (intérêts de la dette compris)

857 333.24 €

(1 139 454.39 € – 282 121.15 €)

6.50 ans

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	2 923 411.75	3 626 260.32 €	6 338 189.26 €	6 016 811.93 €	5 575 255.90 €
Epargne brute annuelle en €	743 718.95 €	928 384.34 €	954 975.04 €	892 592.09 €	857 333.24 €
Durée d'extinction de la dette en années	3.93 ans	3.91 ans	6.64 ans	6.74 ans	6.50 ans

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 6.50 ans, (6.74 ans en 2023, 6.64 ans en 2022, 3.91 ans en 2021, 3.93 ans en 2020, 3.38 ans en 2019).

Cette légère baisse s'explique par le fait que le SIAEP n'a pas réalisé de nouvel emprunt depuis celui de 3 000 000€ en 2021 auprès du Crédit Agricole et que le remboursement a débuté.

F. Bilan Clientèle du Déléguataire**1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)**

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 12 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1.55 pour 1 000 abonnés.

2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 97.97 %, (2023 : 100 %, 2022 : 97.4%, 2021 : 99.11%).

3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N+1					
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1					
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau N-1	1.38%	1.34%	0.85%	1.37 %	1.38 %

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année précédente est de 1.38%, (1.37 % en 2023, 0.85% en 2022, 1.34% en 2021, 1.38% en 2020).

4. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le Déléataire possède un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues

Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire (FP2E) : 14 (2022 : 24, 2021 : 50, 2020 : 129).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0 (0 : 2022, 0 en 2021, 2 en 2020).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamation est de 2.58 (2023 : 1.8, 2022 : 3.12, 2021 : 6.67, 2020 : 17.61, 2019 : 11.69).

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Taux de réclamation	17.61	6.67	3.12	1.8	2.58

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb (Délégataire)

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	7 894	7 778	7 843	7 866	7 556	7 573
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	0	0	2	3	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) (avant compteur)	13	14	14	12	9	8
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.04%	0	0	0.02%	0.04%	0.01%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.16%	0.20%	0.20%	0.15%	0.10%	0.10%

B. Montants financiers : travaux réalisés par la Collectivité

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux (sur réseaux) mandatés par la Collectivité sur l'exercice budgétaire (hors RAR)	1 847 514.11 €	1 350 018.69 €	940 450.82 €	2 005 305.33 €	995 805.21 €
Montant financiers HT des travaux sur les bâtiments	8 700.00 €	58 641.00 €	3 095.00 €	1 699.92 €	30 260.44 €
Montants des subventions (travaux bâtiment) en €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	113 558.36 €

Subvention pour les travaux sur les réseaux :

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne recevra aucune subvention de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il faut au préalable respecter 4 conditions :

- avoir une DUP : acquis car en cours de finalisation,
- 0% de produits phytosanitaires : acquis,
- rendement du réseau supérieur à 80% ou à défaut mise en place de compteurs de sectorisation afin de comprendre les fuites : il a été mis 11 débitmètres de sectorisation dont 9 depuis la nouvelle DSP,
- étude d'aire d'alimentation de captage (pollution d'origine anthropique) : cette étude doit être menée par le SIAEP, elle se composera d'une partie des éléments de la DUP et des informations de l'étude réalisée par le SIECCAO qui est dans la même configuration que notre Collectivité. Cette dernière est financée à 80 % par l'AESN.

Une fois ces conditions remplies, le SIAEP pourra percevoir des subventions :

- Etudes : 50 % à 80 %,
- Travaux : 20 % (avance) et de 20 à 40 % (subvention).

Le SIAEP a déposé en 2024 des dossiers de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre du Fonds Val d'Oise Territoires. Il a été notifié les aides suivantes :

- 05/02/2024 : 7 565.11 €, réhabilitation du toit plat du 1^{er} bâtiment de l'usine de potabilisation,
- 01/07/2024 : 261 743.61 €, rue du Maréchal Joffre à Parmain,
- 09/12/2024 : 27 368.27 €, allée de la Chennevière du Moulin
- 09/12/2024 : 17 747.00 €, allée des Peupliers,
- 09/12/2024 : 53 710.97 €, allée du Vieux Chemin de Paris à L'Isle-Adam,
- 09/12/2024 : 439 950.23 €, raccordement du nouveau forage CASSAN3 à l'usine de potabilisation,

C. État de la dette du SIAEP

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 923 411.75 €	3 626 260.32 €	6 338 189.26 €	6 016 811.93 €	5 575 255.90 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	247 492.76 €	301 606.50 €	284 959.98 €	324 488.41 €	441 556.03 €
	en intérêts	76 644.16 €	74 386.06 €	64 927.72 €	61 734.00 €	89 955.80 €
	TOTAL	324 136.92 €	375 992.56 €	349 887.70 €	386 222.41 €	531 511.83 €

D. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 287 842.72 € (travaux) et de 12 188.42 € (subventions).

E. Présentation des projets à l'étude et/ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
DUP pour l'instauration des périmètres de protection des captages valant autorisation d'exploitation du forage Cassan 3 et régularisation d'exploitation des forages Cassan 1 et 2 délivrée le 10 juillet 2020. Travaux d'équipements du forage CASSAN3 et actions à mener sur le respect des périmètres de protection	
- 1015ème opération : raccordement du nouveau forage CASSAN3 à l'usine de potabilisation	1 099 875.58 €
- 1016ème opération : équipement de la tête de forage.	1 005 777.99 €
▪ lot 1 : régénération du forage et comblement du forage d'essai	
▪ lot 2 : équipement de la tête de forage	
Renouvellement annuel des réseaux d'eau potable	1 500 000.00 € HT

F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

A- DEPENSES

I- 1ère Tranche : MOD du SIAEP au profit du SIAPIA		HT	actualisé	TTC	Mandaté TTC 2021	Mandaté TTC 2022	Mandaté TTC 2023	Mandaté TTC 2024	Reste à mandater TTC
Convention du 26 avril 2021	Travaux	49 250.00 €	49 250.00 €	59 100.00 €	151 228.42 €	0.00 €	0.00 €	6 240.00 €	50 048.17 €
	Missions connexes	42 482.96 €	49 250.00 €	50 979.55 €					
	Missions complémentaires	99 212.03 €	49 250.00 €	119 054.43 €					
	TOTAL	190 944.98 €	49 250.00 €	229 133.98 €					

II- 2ème Tranche : Raccordement des siphons		HT	actualisé	TTC	Mandaté TTC 2022	Mandaté TTC 2023	Reste à mandater TTC
Travaux		688 064.18 €	740 702.97 €	888 843.56 €		825 430.97 €	0.00 €
Missions connexes	MMO Tvix	41 854.40 €	41 854.40 €	50 225.28 €		50 225.28 €	0.00 €
	MMO Dossier dde subv	1 400.00 €	1 400.00 €	1 680.00 €		1 680.00 €	0.00 €
	Levés topographiques	2 000.00 €	2 000.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €		0.00 €
	Sondages	15 119.22 €	15 119.22 €	18 143.06 €	18 096.19 €		0.00 €

		Montant total de l'opération			Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Reste à mandater
		H.T.	HT actualisé	T.T.C.					
A - DEPENSES	TOTAL A.0 + A.1	939 382.78 €	850 326.59 €	1 190 425.88 €	171 724.61 €	877 336.25 €	0.00 €	6 240.00 €	50 048.17 €

B- RECETTES

B.1 - SUBVENTIONS CD95

Dossiers présentés	Subvention Notifiée	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Reste à percevoir
1012.2	291 967.43 €					291 967.43 €

B.2 - Récupération de la TVA auprès du Déléataire		Perçu en 2021	Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Reste à percevoir
RECETTES	Théorique	0.00 €	28 220.77 €	47 579.49 €	0.00 €	99 043.22 €
TVA sur dépenses 2021	28 620.77 €		28 220.77 €	400.00 €		0.00 €
TVA sur dépenses 2022	146 222.71 €			47 179.49 €		99 043.22 €
TVA sur dépenses 2023	0.00 €					0.00 €
TVA sur dépenses 2024	1 040.00 €					1 040.00 €

	1014^{ème} OPERATION DU SIAEP : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021/2022/2023
--	--

MAJ : 15/01/2025

A- DEPENSES		HT	HT actualisé	TTC	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
A.0- MMO Choix prog TVX	2021/2022	5 400.00 €	5 400.00 €	6 480.00 €	6 480.00 €				0.00 €
	2022/2023	5 305.00 €	5 305.00 €	6 366.00 €		6 366.00 €			0.00 €

A.I- Travaux Renouvellement de canalisations d'eau potable ainsi que des branchements particuliers

Travaux		1 233 006.66 €	1 372 495.09 €	1 646 994.11 €	190 708.71 €	984 649.59 €	298 178.74 €	0.00 €	146 850.86 €
L'ISLE-ADAM	Rue des râcles	112 543.32 €	121 153.19 €	145 383.83 €		144 933.42 €			0.00 €
	Rue des Râcles II	14 805.00 €	15 937.62 €	19 125.15 €		19 093.75 €			0.00 €
	Le Haut de Moisselles	21 294.19 €	22 923.25 €	27 507.90 €	27 376.72 €				0.00 €
	Rue de Mériel	306 304.26 €	352 891.52 €	423 469.82 €		124 847.33 €	298 178.74 €		0.00 €
	Rue de Mériel - tvx supp	10 256.84 €	10 256.84 €	12 308.21 €		12 281.04 €			0.00 €
	Rue du Vieux Chemin de Paris	106 220.19 €	122 375.72 €	146 850.86 €					146 850.86 €
PARMAIN	Rue du Maréchal Foch	128 255.73 €	138 067.64 €	165 681.17 €	163 331.99 €				0.00 €
	Rue de l'Espérance	89 810.13 €	103 469.78 €	124 163.74 €		123 821.82 €			0.00 €
	Rue des Arts	105 464.33 €	121 504.90 €	145 805.88 €		145 804.96 €			0.00 €
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Rue Jules Picard	338 052.67 €	363 914.62 €	436 697.55 €		413 867.27 €			0.00 €
Missions connexes		92 172.46 €	82 651.09 €	110 606.95 €	11 719.68 €	17 567.70 €	65 015.52 €	0.00 €	11 792.05 €
Rue du Maréchal Foch P	MMO	9 766.40 €	9 766.40 €	11 719.68 €	11 719.68 €				0.00 €
Rue des râcles	MMO	8 583.75 €	8 583.75 €	10 300.50 €		10 300.50 €			0.00 €
Rue Jules Picard CHO	MMO	17 373.20 €	17 373.20 €	20 847.84 €			20 847.84 €		0.00 €
Le Haut de Moisselles	MMO	0.00 €	0.00 €	0.00 €					0.00 €
Rue de l'Espérance P	Géomètre STUR	805.00 €	805.00 €	966.00 €		966.00 €			0.00 €
	Diagnostic Amiante BATEXPERT	1 260.00 €	1 260.00 €	1 512.00 €		1 512.00 €			0.00 €
	MMO	8 394.50 €	8 394.50 €	10 073.40 €			10 073.40 €		0.00 €
Rue des Arts P	Diagnostic Amiante BATEXPERT	1 916.00 €	1 916.00 €	2 299.20 €		2 299.20 €			0.00 €
	MMO	9 861.50 €	9 861.50 €	11 833.80 €			11 833.80 €		0.00 €
Rue de Mériel IA	Diagnostic Amiante DIAG BI	3 760.00 €	3 760.00 €	4 512.00 €					0.00 €
	MMO	18 550.40 €	18 550.40 €	22 260.48 €			22 260.48 €		0.00 €
Rue du Vieux Chemin de Paris	Géomètre STUR	1 015.00 €	203.00 €	1 218.00 €		1 218.00 €			0.00 €
	Diagnostic Amiante DIAG BI	1 060.00 €	212.00 €	1 272.00 €		1 272.00 €			0.00 €
	MMO	9 826.71 €	1 965.34 €	11 792.05 €					11 792.05 €

A - DEPENSES	TOTAL A.0 + A.1	Montant total de l'opération selon les BDC			Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
		H.T.	HT actualisé	T.T.C.					
		1 335 884.12 €	1 465 851.18 €	1 770 447.06 €	208 908.39 €	1 008 583.29 €	363 194.26 €	0.00 €	158 642.91 €

B- RECETTES		Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025	Reste à percevoir
-------------	--	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------------

B.1 - SUBVENTIONS CD95							
Dossiers présentés	Subvention Notifiée						
TOTAL	452 095.14 €	0.00 €	0.00 €	52 546.25 €	0.00 €	399 548.58 €	
Rue des Arts P	52 546.56 €			52 546.25 €		0.00 €	
Rue de l'Espérance P	44 745.71 €					44 745.71 €	
Rue Jules Picard CHO	152 515.13 €					152 515.13 €	
Rue de Mériel IA	148 576.77 €					148 576.77 €	
Rue du Vieux Chemoin de Paris IA	53 710.97 €					53 710.97 €	

B.2 - Récupération de la TVA auprès du Déléataire							
	Théorique						
TOTAL	263 447.66 €	0.00 €	156 504.66 €	0.00 €			106 943.00 €
TVA sur dépenses 2022	34 818.07 €	0.00 €	33 738.06 €				1 080.01 €
TVA sur dépenses 2023	168 097.22 €		122 766.60 €				45 330.61 €
TVA sur dépenses 2024	60 532.38 €						60 532.38 €

MAI 19/06/2024

1015^{ème} OPERATION : RACCORDEMENT DU FORAGE A L'USINE DE POTABILISATION

A- DEPENSES		HT	HT actualisé	TTC	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
Travaux		922 696.10 €	1 046 471.58 €	1 255 765.89 €	0.00 €	0.00 €			0.00 €
		922 696.10 €	1 046 471.58 €	1 255 765.89 €					0.00 €
Missions connexes		53 404.00 €	53 404.00 €	64 084.80 €	3 000.00 €	10 584.00 €	12 333.60 €	0.00 €	38 167.20 €
Levés topographiques		2 500.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €				0.00 €
MMO		50 904.00 €	50 904.00 €	61 084.80 €		10 584.00 €	12 333.60 €		38 167.20 €
		Montant total de l'opération selon les BDC			Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
		H.T.	HT actualisé	T.T.C.					
A - DEPENSES	TOTAL A.0 + A.1	976 100.10 €	1 099 875.58 €	1 319 850.69 €	3 000.00 €	10 584.00 €	12 333.60 €	0.00 €	38 167.20 €

B- RECETTES		Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025	Reste à percevoir
B.1 - SUBVENTIONS CD95						
	1015	439 950.23 €				439 950.23 €
B.2 - Récupération de la TVA auprès du Déléataire						
	Théorique					
TOTAL		4 319.60 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	3 819.60 €
TVA sur dépenses 2022		500.00 €	0.00 €	500.00 €		0.00 €
TVA sur dépenses 2023		1 764.00 €				1 764.00 €
TVA sur dépenses 2024		2 055.60 €				2 055.60 €
		Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025	Reste à percevoir
B - RECETTES-TOTAL B.1+B.2		444 269.83 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	443 769.83 €

1016^{ème} OPERATION : EQUIPEMENT DE LA TÊTE DU FORAGE

A- DEPENSES		HT	HT actualisé	TTC	Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
Travaux	en cours d'analyse	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
									0.00 €
Missions connexes		62 335.00 €	62 335.00 €	74 802.00 €	0.00 €	17 355.00 €	51 927.00 €	0.00 €	57 447.00 €
MMO AVP PRO DCOE	ANTEA GROUP	52 500.00 €	52 500.00 €	63 000.00 €		5 553.00 €	51 927.00 €		57 447.00 €
Inspection caméra vidéo forage	SONDALP HYDRO FORAGE	9 835.00 €	9 835.00 €	11 802.00 €		11 802.00 €			0.00 €
		Montant total de l'opération selon les BDC			Mandaté 2022	Mandaté 2023	Mandaté 2024	Mandaté 2025	Reste à mandater
		H.T.	HT actualisé	T.T.C.					
A - DEPENSES	TOTAL A.0 + A.1	62 335.00 €	62 335.00 €	74 802.00 €	0.00 €	17 355.00 €	51 927.00 €	0.00 €	57 447.00 €
B- RECETTES		Perçu en 2022	Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025	Reste à percevoir			
B.1 - SUBVENTIONS CD95									
									0.00 €
B.2 - Récupération de la TVA auprès du Délégataire									
	Théorique								
TOTAL		2 892.50 €	0.00 €	2 892.50 €				0.00 €	
TVA sur dépenses 2022		0.00 €	0.00 €	0.00 €				0.00 €	
TVA sur dépenses 2023		2 892.50 €		2 892.50 €				0.00 €	
TVA sur dépenses 2024		8 654.50 €							

A- DEPENSES		HT	HT actualisé	TTC	Mandaté 2023		Mandaté 2024		Total Mandaté au 31/12/2024		Mandaté 2025 au 27/03/2025		Reste à mandater au 27/013/25		
					HT actualisé	TTC	HT actualisé	TTC	HT actualisé	TTC	HT actualisé	TTC	HT actualisé	TTC	
A.0- MMO Choix prog TVX	Choix du Prog 23/24								0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	
	Choix du Prog 24/25								0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	
A.1- Stabilisateur de pression															
L'ISLE-ADAM	Chemin du Pommier angle Chemin des 3 Sources	4 661.86 €	4 661.86 €	5 594.23 €			4 661.86 €	5 594.23 €	4 661.86 €	5 594.23 €			0.00 €	0.00 €	
A.2- Travaux Renouvellement de canalisations d'eau potable ainsi que des branchements particuliers															
Travaux		1 023 103.21 €	1 746 795.75 €	2 096 154.90 €	0.00 €	0.00 €	619 290.97 €	743 149.16 €	619 290.97 €	743 149.16 €	96 994.26 €	116 393.11 €	1 030 510.52 €	1 236 612.63 €	
L'ISLE-ADAM	Rue des Joséphites								0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	
PARMAIN	Allée de la Chennevière du Moulin		61 320.30 €	73 584.36 €					0.00 €	0.00 €	58 270.44 €	69 924.53 €	3 049.86 €	3 659.83 €	
	Allée des Peupliers		39 562.76 €	47 475.31 €					0.00 €	0.00 €	38 723.82 €	46 468.58 €	838.94 €	1 006.73 €	
	Rue du Maréchal Joffre		622 809.48 €	747 371.38 €			619 290.97 €	743 149.16 €	619 290.97 €	743 149.16 €			3 518.51 €	4 222.23 €	
	Rue du Généralk de Gaulle	1 023 103.21 €	1 023 103.21 €	1 227 723.85 €					0.00 €	0.00 €			1 023 103.21 €	1 227 723.85 €	
Missions connexes		82 615.10 €	82 615.10 €	99 138.13 €	9 430.00 €	11 316.00 €	0.00 €	0.00 €	9 430.00 €	11 316.00 €	24 289.55 €	29 147.46 €	48 895.55 €	58 674.67 €	
Allée de la Chennevière du Moulin P	Géomètre STUR	595.00 €	595.00 €	714.00 €	595.00 €	714.00 €			595.00 €	714.00 €			0.00 €	0.00 €	
	Diagnostic Amiante BATEXPERT	588.00 €	588.00 €	705.60 €	588.00 €	705.60 €			588.00 €	705.60 €			0.00 €	0.00 €	
	MMO	5 917.38 €	5 917.38 €	7 100.86 €					0.00 €	0.00 €			5 917.38 €	7 100.86 €	
Allée des Peupliers P	Géomètre STUR	175.00 €	175.00 €	210.00 €	175.00 €	210.00 €			175.00 €	210.00 €			0.00 €	0.00 €	
	Diagnostic Amiante BATEXPERT	812.00 €	812.00 €	974.40 €	812.00 €	974.40 €			812.00 €	974.40 €			0.00 €	0.00 €	
	MMO	3 817.73 €	3 817.73 €	4 581.28 €					0.00 €	0.00 €			3 817.73 €	4 581.28 €	
Rue du Maréchal Joffre P	Géomètre STUR	3 500.00 €	3 500.00 €	4 200.00 €	3 500.00 €	4 200.00 €			3 500.00 €	4 200.00 €			0.00 €	0.00 €	
	Diagnostic Amiante DIAG BI	3 760.00 €	3 760.00 €	4 512.00 €	3 760.00 €	4 512.00 €			3 760.00 €	4 512.00 €			0.00 €	0.00 €	
	MMO	24 289.55 €	24 289.55 €	29 147.46 €					0.00 €	0.00 €	24 289.55 €	29 147.46 €	0.00 €	0.00 €	
Rue du Général de Gaulle	MMO	39 160.44 €	39 160.44 €	46 992.53 €					0.00 €	0.00 €			39 160.44 €	46 992.53 €	
		Montant total de l'opération selon les BDC			Mandaté 2023		Mandaté 2024		Total Mandaté au 27/03/25		Mandaté 2025 au 27/03/2025		Reste à mandater		
		H.T.	HT actualisé	T.T.C.	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
A - DEPENSES	TOTAL A.0 + A.1 + A.2	1 110 380.17 €	1 834 072.71 €	2 200 887.26 €	9 430.00 €	11 316.00 €	623 952.83 €	748 743.39 €	633 382.83 €	760 059.39 €	121 283.81 €	145 540.57 €	1 079 406.07 €	1 295 287.30 €	
B- RECETTES															
		Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025 au 27/03/25	Reste à percevoir		RAR 2024				BP 2025				
							HT	TTC			HT	TTC			
B.1 - SUBVENTIONS CD95							D2315/OP1017	603 824.29 €	724 589.15 €		476 100.73 €	571 320.88 €			
Dossiers présentés	Subvention Notifiée						R1313/OP1017	261 743.61 €	261 743.61 €		0.00 €	0.00 €			
TOTAL		306 858.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	306 858.88 €	R2762/OP1017	124 790.57 €	124 790.57 €		0.00 €	0.00 €			
	Allée de la Chennevière du Moulin	27 368.27 €				27 368.27 €									
	Allée des Peupliers	17 747.00 €				17 747.00 €									
	Rue du Maréchal Joffre	261 743.61 €				261 743.61 €									
B.2 - Récupération de la TVA auprès du Déléataire jusqu'au 31/12/2024															
		Théorique													
TOTAL		126 676.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	126 676.57 €									
TVA sur dépenses 2023		1 886.00 €				1 886.00 €									
TVA sur dépenses 2024		124 790.57 €				124 790.57 €									
B.3 - Récupération de la TVA auprès de l'Administration à partir du 01/01/2025															
		Théorique													
TOTAL		24 256.76 €			0.00 €	24 256.76 €									
TVA sur dépenses 2025		24 256.76 €			0.00 €	24 256.76 €									
		Perçu en 2023	Perçu en 2024	Perçu en 2025 au 27/03/25	Reste à percevoir										
B - RECETTES-TOTAL B.1+B.2 + B.3		457 792.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	457 792.21 €									

G. Présentation des travaux réalisés par le Déléataire en 2023

Conformément au contrat de délégation de service public, SUEZ Eau France a réalisé les travaux suivants nécessaires au bon fonctionnement des installations du patrimoine du SIAEP.

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Rambarde de sécurité escalier	2 444,24
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Dévouteur silo à chaux (partiel)	- 689,92
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Batterie de condensateurs	- 2 540,16
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe doseuse TAC mètre	567,61
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-PC supervision + écran	239,27
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Agitateur bêche à boue (partiel)	1 253,00
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Agitateur 1 flash mixer (partiel)	1 253,00
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Agitateur 2 flash-mixer (partiel)	1 253,00
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Motoréducteur herse (partiel)	1 253,00
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Mise en conformité sécurité suite V2S	3 988,55
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Armoire électrique forage 2 (partiel)	828,80
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Détecteur de chlore (partiel)	1 444,98
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Antibélier refoulement (partiel)	5 945,40
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Cuve du compresseur d'air filtration	1 361,80
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Moteur du compresseur d'air filtration	1 225,54

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Moteur du compresseur d'air déshydratation	1 216,63
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Cuve du compresseur d'air déshydratation	1 225,52
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe 2 alimentation filtres	3 357,24
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe 3 alimentation filtres	5 541,83
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vanne eau de lavage DN200	1 451,67
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vannes d'air de lavage DN65 (x3)	2 585,09
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Toiles filtre à bandes	5 272,31
Parmain/ Débitmètre / Saules Sud (Dn 200) -DEM C9-RVT-Manchette + transmetteur	2 253,70
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Cana exhaure F2 (terrassement)	7 281,67
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Transmetteur turbidimètre sortie lagune	1 229,04
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sonde turbidimètre sortie lagune	2 015,89
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Transmetteur turbidimètre poste eaux de lavage	1 229,04
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sonde turbidimètre poste eaux de lavage	2 015,89
Total	56 503,63

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
RVT-Parmain 34 rue de Paris Vanne DN 200	841,06
RVT-Champagne canalisation impasse Le Rêve 58 ml DN32	1 183,71
Total	2 024,77

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	28 003,03
Total	28 003,03

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	56 503,63
Réseaux	2 024,77
Branchements	28 003,03
Compteurs	74 596,6
Total	161 128,03

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)			
Opération	2022	2023	2024
Renouvellement	158 332,92	185 698,75	161 128,03

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. Encaissement et recouvrement

Dans le cadre du contrat de DSP, SUEZ EAU France est chargée de la facturation, de l'encaissement et de mener les procédures de recouvrement des factures d'eau.

Sur 2024, le taux d'impayés est de 1.38 % représentant 135 309.45 €.

Le **Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'Année précédente** correspond au montant TTC restant impayé sur les factures comptabilisées sur l'année précédente au 31 décembre de l'année de l'exercice en cours rapporté au montant total TTC des factures comptabilisées au cours de l'année précédant l'exercice en cours.

$(\text{Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1}) / (\text{Chiffre d'affaires TTC hors travaux}) * 100$

Le **Taux de créances irrécouvrables** correspond au montant cumulé des irrécouvrables TTC depuis le début d'année ramené au chiffre d'affaires TTC de l'année de l'exercice.

$(\text{Montant TTC des irrécouvrables}) / (\text{Chiffre d'affaires TTC hors travaux}) * 100.$

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	14,53	20,05	38,0%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	153 759,44	135 309,45	- 12,0%
Créances irrécouvrables (€)	48 144,59	64 815,95	34,6%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	48 090,78	48 929,97	1,7%
CA TTC hors travaux de l'année N -1	3 505 972,47	3 549 732,71	1,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	3 549 732,71	3 764 823,41	6,1%
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,36	1,72	26,9%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,37	1,38	0,5%

B. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2024, le SIAEP n'a reçu aucune demande directe d'abandon de créance de la part des abonnés. Le SIAEP n'a pas versé de sommes à un fonds de solidarité.

SUEZ en revanche, a effectué les actions suivantes :

Le fonds de solidarité			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	10	9	- 10,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	10	8	- 20,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 113,93	1 242,82	11,6%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	1 055,85	1 178,05	11,6%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	740,08	846,69	14,4%
Montant Total HT "solidarité"	1 055,85	1 178,05	11,6%

Les dégrèvements			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	34	15	- 55,9%
Nombres de demandes de dégrèvement	34	36	5,9%
Volumes dégrévés (m³)	17 196	13 173	- 23,4%

C. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en E
NEANT	

VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

						Source SISPEA
		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Valeur de l'indicateur au 1 ^{er} /01/2024
Indicateurs descriptifs des services						
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 954	22 954	22 954	22 954	
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3.02 €	3.27 €	3.27 €	3.31 €	1.98
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2	2	2	
Indicateurs de performance						
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %	100 %	100 %	96.5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100 %	100 %	100 %	96%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100	100	86
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83.54%	86.00%	86.00%	86.70%	66.6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5.07	4.52	4.52	4.23	11.7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5	4.04	4.04	3.84	8.6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.56%	1.63 %	1.63 %	1.24 %	1.99%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%	60%	60%	95.4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité par la Collectivité [€/m ³]	0.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	0.00 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5.47	1.03	1.03	1.55	1.87
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99.11%	100%	100%	100%	99.8%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3.91 ans	6.74 ans	6.74 ans	6.50 ans	5.1 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.34%	1.37 %	1.37 %	1.38 %	23.91%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6.7	1.8	1.8	2.58	0.46
	Montant HT des travaux sur les réseaux réalisés par la Collectivité H.T.	1 350 018.69 €	2 005 305.33 €	2 005 305.33 €	995 805.21 €	

VII. AUTRES INFORMATIONS

A. Part Fixe / Part Variable du prix de l'eau

Selon l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de non proportionnelle du volume d'eau consommé, la part fixe du prix de l'eau ne doit pas dépasser 30 % du montant total de facture d'eau.

Pour l'exercice 2024, la part fixe représentait 6.76% (Champagne-sur-Oise) et 6.18% (L'Isle-Adam et Parmain) du montant total de la facture d'eau potable.

B. CARE du Déléataire

Le Compte annuel de résultat d'exploitation 2023 du Déléataire fait apparaître un solde positif de 94 834.00 €.

en €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits	2 721 444	2 773 308	2 789 618	2 864 040	3 094 869	3 396 618
Charges	2 788 691	2 823 844	2 859 955	2 862 964	3 067 878	3 127 403
Apurement des déficits antérieurs				1 076	26 991	160 054
				188 121		
Impôt sur les sociétés						33 840
Résultat	- 67 247	- 50 536	- 70 338	0	0	75 320
	188 121					

en €	2021	2022	2023	2024
Produits	3 376 086	3 425 914	3 480 170	3 596 512
Charges	3 188 075	3 204 488	3 353 725	3 372 482
Apurement des déficits antérieurs	0	0	0	0
Impôt sur les sociétés	51 703	55 356	31 611	56 007
Résultat	136 308	166 069	94 834	168 022
	640 553			

C. Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Déléataire

Evolution des tarifs du Déléataire depuis le renouvellement de la DSP en 2014										
HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part fixe	32.44 €	33.12 €	32.68 €	33.85 €	34.80 €	35.41€	36.36 €	38.50 €	42.30 €	45.39 €
Part Variable	0.9791 €	1.00 €	0.9862 €	1.0216 €	1.0505 €	1.0728 €	1.1309 €	1.1621 €	1.2771 €	1.3700 €

Attention : les valeurs indiquées correspondent à la moyenne des tarifs appliqués lors des deux facturations.